

Réglementation Sociale Européenne (RSE)

Je m'exerce…

Je m'entraine en répondant aux questions suivantes :

Question 1 : Pendant une pause, suis-je autorisé à ranger le chargement du véhicule ? Et sur quelle position doit être placé le sélecteur d'activité du tachygraphe ?

Question 2 : J'ai conduit sans m'arrêter depuis 8h40 ce matin. Il est maintenant 12h40. Suis-je en infraction ? Est-ce que je peux repartir immédiatement ? Quelle est la durée maximale autorisée de conduite continue pour un conducteur de camion ?

Question 3 : J'ai cumulé ce matin 4h30 de conduite "continue", quelle est la durée minimale de la pause que je dois respecter ?

Question 4 : J'ai déjà interrompu ma conduite pendant 1h15. Ce temps peut-il être pris en compte pour le calcul de mon temps de repos journalier ? Pourquoi ?

Question 5 : Après 3h de conduite continue, s'arrêter 10mn sur un parking est il considéré comme une pause ? Pourquoi ?

Question 6 : En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) de repos hebdomadaire pour un conducteur de camion ? Et en cas de réduction du repos hebdomadaire, quelle est la durée minimale à respecter ?

Question 7 : Ce matin, j'ai pris ma voiture personnelle pour venir à l'entreprise, le matin,. Ce temps de conduite doit-il être ajouté au temps de conduite de mon véhicule lourd ?

Question 8 : En double équipage, le temps passé sur la couchette d'un véhicule en circulation est-il considéré comme repos journalier ?

Question 9 : Sur quel symbole je dois positionner mon tachygraphe lorsque je nettoie mon véhicule ?

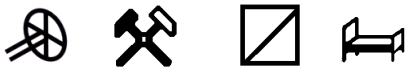

Question 10 : Sur combien de jours un conducteur doit-il être en mesure de pouvoir présenter les preuves de son activité ?

Question 11 : Le conducteur peut-il bâcher ou débâcher son véhicule pendant une pause ?

Question 12 : Quand le repos journalier est fractionné, quelle doit être la durée minimale totale de ce repos ?

Question 13 : Quel symbole je dois sélectionner à votre tachygraphe lorsque je pars déjeuner ?



Question 14 : Un premier arrêt de 15mn sur un parking peut-il être considéré comme une pause ?

Question 15 : Quel symbole je dois sélectionner à mon tachygraphe lors des vérifications du véhicule avant le départ ?



Question 16: J'ai fait une coupure de 4h (repos), quelle sera, au minimum, la durée de la période de repos suivante pour être en règle vis-à-vis du repos journalier ?

Question 17 : Pendant une pause suis-je autorisé à décharger le véhicule ?

Question 18 : J'ai fait une coupure de 2h, quelle sera, au minimum, la durée (non réduite) de la période de repos que je devrai prendre à la fin de ma journée de travail pour être en règle vis-à-vis du repos journalier ?

Question 19 : Je conduis sans m'arrêter depuis 8h ce matin. Il est 12h40. Suis-je en infraction ?

Question 20 : Sur quel symbole je dois positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe pour faire le plein de carburant ?



Question 21 : Après 2 heures de conduite, quelle est la durée minimale d'un premier arrêt pouvant être pris en compte comme pause ?

Question 22 : Vous avez interrompu votre conduite pendant 45 mn. Ce temps peut-il être pris en compte pour le calcul du temps de repos journalier ?

Question 23 : En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) obligatoire de repos journalier lorsque celui-ci n'est pas fractionné ?

Question 24 : En cas de panne du chronotachygraphe, quel est le délai maximal de remise en état de cet appareil de contrôle ? Quelles sont les obligations du conducteur en cas de panne selon que le tachygraphe soit analogique ou numérique ?

Question 25 : Si dans la même journée, je conduis un véhicule avec un tachygraphe numérique après avoir conduis un véhicule avec un tachygraphe à disque, est-ce que je dois conserver le disque avec moi ? Et si j'inverse, que dans la même journée, je conduis un véhicule avec un tachygraphe à disque après avoir conduis un véhicule avec un tachygraphe numérique, est-ce que je dois utiliser un disque vierge ?

Question 26 : Quelle est la périodicité des vérifications techniques obligatoires pour les tachygraphes ?



Réglementation Sociale Européenne (RSE)

Temps de CONDUITE : *Maximum autorisé*

Conduite « continue »

Maximum de conduite « continue » =

[ ]

Conduite journalière

Maximum de conduite journalière :

[ ]

Avec possibilité de majoration jusque

[à raison de 2 fois/semaine]

Conduite hebdomadaire

Durée maximale de la période d'activité avec conduite :

[ ]

Durée maximale de conduite / 1 semaine

[ ]

Durée maximale de conduite / 2 semaines consécutives

[ ]

Temps de REPOS : *Minimum imposé*

Pause et interruption de conduite

Interruption minimale en 1 période :

[ ]

Avec possibilité de fractionner l'interruption en

[ ]

Repos journalier

Repos journalier normal :

[ ]

Avec possibilité de réduire à

[à raison de 3 fois / semaine]

Ou possibilité de fractionner en

[ ]

Repos hebdomadaire

repos hebdomadaire normal :

[ ]

Avec possibilité de réduire sous certaines conditions avec un minimum de :

[ ]

Le temps du conducteur en position ⚒ ou en position ☒ n'est pas réglementé.